

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, avant de passer aux observations que j'entends formuler sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je me permets d'aller au delà des formalités ordinaires pour offrir mes félicitations à celui qui a proposé la motion (M. Cauchon) et à celui qui l'a appuyée (M. Simmons). L'auteur de la motion a parlé de l'unité, de la compréhension et de la bonne volonté dont il a constaté l'existence, sentiments qui, j'en suis sûr, se retrouvent chez chacun des membres qui composent cette assemblée. En outre, il s'est servi des deux langues d'une façon bien propre à exciter l'envie de la plupart d'entre nous.

Je tiens également à dire quelques mots des observations de celui qui a appuyé la motion. La vaste circonscription septentrionale qu'il représente lui a inspiré des propos empreints du plus grand optimisme. Ayant eu l'avantage de visiter, en diverses circonstances, de grandes étendues des vastes régions septentrionales, je partage l'optimisme avec lequel il entrevoit l'avenir de ces régions. Il est bon et utile que les rapports ainsi présentés à la Chambre mettent sous les yeux des jeunes Canadiens l'immensité des ressources qui restent à exploiter sur toute la largeur de nos régions septentrionales.

Beaucoup de gens croient encore qu'au nord de la zone méridionale, relativement étroite, où la population est plus dense et qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, il n'y a que de vastes terres incultes, peu susceptibles d'être peuplées un jour. Or la population s'établit où elle peut trouver du travail et ces régions que la Providence a dotées de si grandes ressources à exploiter, fourniront du travail à de très nombreuses populations.

Je tiens donc à féliciter les motionnaires de l'Adresse et je crois constater que tous ici sont satisfaits de la façon dont les motionnaires se sont acquittés de leur tâche. Évidemment, nous ne sommes peut-être pas disposés à appuyer entièrement certaines de leurs observations, mais j'aurais été un peu surpris s'ils avaient été moins enthousiastes à l'égard de ceux auxquels ils sont associés dans l'exercice de leur activité.

Je suis persuadé que tous les députés se réjouissent de ce que le roi soit en bonne voie de guérison, et de l'accueil chaleureux qui a été réservé à sa fille et à son gendre, comme il est mentionné au discours du trône. La semaine dernière, nous avons eu la preuve convaincante de la profonde et constante affection qu'inspirent les membres de notre famille royale en qualité de simples particuliers et, ce qui est plus important, en qualité de dignes représentants de cette monarchie durable qui est le symbole de la liberté, des

traditions, de l'unité et de la détermination de cette vaste collectivité mondiale qui est fidèle à une seule couronne.

Les moyens que la science a mis à la portée de tous ont permis au roi et à la reine de se rendre compte de l'affectueux accueil qui a été fait partout à la princesse Elizabeth et au duc d'Édimbourg. Je suis persuadé que cette attitude a bien encouragé le roi et la reine. L'expression complète spontanée de la fidélité générale à notre future reine a réconforté et rempli de confiance le cœur de tous ceux qui considèrent notre monarchie démocratique comme une institution profondément importante et digne de se perpétuer en dépit de l'incertitude actuelle, non seulement pour notre bien mais aussi pour celui de la paix et de la stabilité de tout le monde libre.

Je doute que, sur ce point, les opinions à la Chambre soient partagées. Bien d'autres points mentionnés dans le discours du trône recevront également un appui unanime. Le discours ne contient vraiment rien de neuf puisqu'il énonce en somme le reste du programme envisagé par le Gouvernement pour 1951, et dont, selon la tradition parlementaire, on a confié la lecture au gouverneur général.

Le fait est qu'un nouveau discours du trône n'était pas nécessaire pour nous permettre de revenir sur n'importe laquelle de ces questions. Nous devrions tout simplement poursuivre la session ajournée le 30 juin dernier, et cela pour des raisons qui me paraissent encore plus probantes maintenant que lorsque j'ai exprimé cette opinion en juin quand la session d'automne a été annoncée.

Lorsqu'on a fait part aux députés qu'une deuxième session régulière aurait lieu cette année, la plupart ont cru, j'en suis sûr que le Gouvernement allait présenter un nouveau budget afin de pourvoir à l'établissement d'un plan universel de pension de vieillesse à participation pour les vieillards de 70 ans et plus. Aucune autre raison ne pouvait motiver la convocation d'une deuxième session au lieu de la simple reprise des travaux ajournés. La présentation d'un deuxième budget aurait tout au moins fourni au Gouvernement l'occasion de supprimer certains impôts qui se sont révélés inutiles et de mettre fin à la lourde et inopportune surimposition dont la population est accablée en ce moment.

Depuis maintenant trois ans, nous avons eu chaque année une deuxième session. Or le coût de ces réunions ne se limite pas aux indemnités parlementaires. Il faut aussi affecter de très fortes sommes au maintien du personnel et des services qui sont requis pendant que le Parlement siège.

En 1949, une session d'automne est devenue nécessaire après que les travaux de la Chambre eurent été brusquement interrompus, le